



## Sommaire:

# SPECIAL CESER

## UNE DELEGATION A L'OFFENSIVE SUR TOUS LES DOSSIERS !

**Edito - Une délégation à l'offensive sur tous les dossiers**

P. Boudet ..... p. 1

**Etude économique - Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain**

G. Jourden ..... p. 2

**Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse**

P. Boudet ..... p. 3

**Budget primitif 2012**

C. Peltais ..... p. 4

**Budget 2012-Programme 9021 Service de la dette**

J.E. Coatrieux ..... p. 5

**Budget 2012-Programmes 231-232 Mission II**

G. Jourden ..... p. 6

**Budget 2012-Mission III - Pour une formation tout au long de la vie, permettant la sécurisation des parcours professionnels**

T. Leneveu ..... p. 6

**Programme Breizh'Alg Algoculture une ambition bretonne à partager**

G. Jourden ..... p. 7

**Contribution sur le Plan Régional Santé**

N. Saouti ..... p. 8-9

**Projet de création du pôle métropolitain du Pays de Brest**

J.E. Edmond Coatrieux ..... p. 10

**Rapport Services de l'Etat en Région Bretagne**

O. Dehaese ..... p. 11

**VO Impôts 2012** ..... p. 12

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr

mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la publication :

Christian PELTAIS

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€



**EDITO** par  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

### Séance Plénière des 23 et 24 janvier 2012

Une plénière sur deux jours, les 23 et 24 janvier, fait rarissime pour être souligné. Sans minimiser des dossiers, certains ont été plus prégnants que d'autres.

Il s'agit des études (autosaisines) sur **«les modes de développement économique pour la Bretagne de demain»** et le **«Projet Bretagne à grande vitesse»** (BGV).

Il s'agit également du **«Budget (B.P. 2012)»** du Conseil Régional, des **«Services de l'Etat en Région 2010-2011»**, du **«Projet régional de santé 2012-2017 (PRS)»**.

Sur l'ensemble de ces dossiers, la C.G.T. a formulé des critiques qui se veulent constructives.

Dans cette période de crise où la « compétitivité des entreprises » prime sur tout le reste (le social, voire l'environnemental parfois), la C.G.T. a souhaité remettre l'humain durable au centre des préoccupations comme un levier à actionner pour sortir de ce marasme économique et social. C'est bien ce qui manque à cette étude.

Sans faire de raccourcis faciles, les annonces des 18 janvier (sommet anti-social) et 31 janvier confortent cette nécessité de pousser nos revendications sur le statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle.

Sur le dossier BGV, au moment même où se sont tenues les assises du ferroviaire sur une période de trois mois, dans le plus grand secret, on peut se poser des questions sur l'efficacité d'un tel projet au regard de l'intérêt général qu'il est censé servir.

Sans rentrer dans les détails du B.P. 2012, outre les analyses pointées par la C.G.T. à cette séance comme

à celle de décembre sur les orientations budgétaires, on a pu constater une montée au créneau du collège patronal sur le niveau des salaires et des charges qui pèsent sur leur compétitivité. Alors qu'ils sont les premiers à solliciter des aides publiques, sans pour autant se sentir en contradiction, ils n'ont pas épargné la collectivité régionale en ciblant le niveau « haut niveau » des dépenses publiques au regard des finances de l'Etat et de la dette du Pays. On peut penser qu'ils sont en campagne et que la lutte des classes n'est pas une vue de l'esprit mais bien une réalité.

Alors qu'en 2011 a vu la suppression de la taxe professionnelle (T.P.) remplacée par la contribution à la valeur ajoutée (CVAE), les entreprises ont été moins taxées, donc plus « compétitives ». Pour autant leurs « cris d'orfraie » ont toujours les mêmes contenus.

Un autre moment fort a été la venue du Préfet de Région. S'il fallait ne retenir qu'un propos, ce serait celui sur la RGPP.

La C.G.T., depuis longtemps opposée à celle-ci, s'est appuyée sur l'avis du CESE (voir Rapid'Info N°401 page 6) pour demander « la suspension temporaire de la RGPP pour l'évaluation ».

Le Préfet s'est dit pour une évaluation « nécessaire et légitime » fin 2012, mais sans suspension. Sans être satisfaisant, il y a une porte à pousser pour nos organisations. Travailler dès maintenant aux impacts de la RGPP pour les salariés et la population, c'est se mettre à l'offensive pour être force de proposition en fin de l'année.

Dernier dossier, le P.R.S.. Après le zéro pointé du CESER et du Conseil Régional, la C.G.T. a enfoncé le clou en faisant ses analyses et ses propositions.

Avant de conclure, ne pas oublier que le patronat a donné une bonne note à la RGPP (moins de fonctionnaires) et au PRS (moins de dépenses de santé). Par les temps qui courent, quoi de plus normal !

Les adversaires de classe ne sont pas qu'à l'Elysée, à Matignon ou à l'Assemblée Nationale, ils sont aussi à notre portée syndicale...

## ETUDE ECONOMIQUE: « QUELS MODES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LA BRETAGNE DE DEMAIN »



### Intervention de Guy Jourden

"Si la croissance s'accompagne d'une répartition inégalitaire des richesses, d'inégalités sociales et/ou d'une dégradation de l'environnement, elle ne peut s'inscrire dans un cadre de **développement cohérent et soutenable**..." peut-on lire à la fin du paragraphe 1-2 de la synthèse de notre étude "**Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?**"

La CGT partage ce point de vue et considère qu'un véritable développement humainement et socialement durable doit avant tout assurer l'amélioration du bien être humain, ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (*éducation, santé, libertés individuelles...*) ou collectives (*cohésion sociale, droits sociaux, niveau et répartition des richesses...*).

De notre point de vue, **la sphère sociale tient une place centrale dans les conditions d'un développement durable et solidaire**. Dans la conception même des stratégies de développement économique, l'être humain devrait être placé au cœur de la réflexion, tant dans les objectifs que dans les méthodes. Cela nécessite une participation accrue de la société civile à la gestion de l'économie et des droits d'intervention nouveaux pour les salariés dans les entreprises, les bassins d'emploi, les filières...

Or si la durabilité économique et la durabilité environnementale sont bien présentes dans l'étude qui nous est présentée, il n'en est pas de même pour la durabilité sociale.

Une nouvelle fois la dimension économique fonctionne en minimisant les dimensions sociales du développement durable.

Cela ne nous étonne pas. Dans un modèle économique capitaliste, centré sur la seule croissance économique et le profit redistribué avant tout sous forme de dividendes, la dimension sociale est toujours considérée comme le grain de sable dans une mécanique défendue par une minorité qui en tire à court terme, les bénéfices.

Plus grave encore, la question sociale est en régression ces dernières années, étant même souvent implicitement considérée comme une entrave au développement économique,

fusse t-il voulu respectueux de l'environnement.

Quant aux politiques publiques actuelles elles contribuent à aggraver un bilan déjà désastreux sur les sujets essentiels pour le monde salarié : les transports, le logement, l'énergie, la santé, l'éducation... La question de l'emploi et la façon dont elle est traitée pousse les salariés à effectuer des déplacements toujours plus nombreux et plus longs pour rejoindre leur lieu de travail.

Il existe également un retard durable de la problématique de l'humain et du social par rapport à la problématique de l'environnement naturel : pas de principe de précaution humaine et sociale, ni de "soutenabilité" humaine, la responsabilité sociale des entreprises tarde à voir le jour et si le crime "écologique" existe, le crime "social" que constituent pourtant certaines décisions n'est même jamais évoqué.

Notre étude se conclut par : "**la performance économique et la performance sociale sont indissociables dans une optique de développement soutenable**".

Pour que cela ne reste pas que des mots, la CGT a de nombreuses propositions concrètes sur la performance sociale. Nous proposons notamment que **chaque salarié bénéficie d'un statut du travail salarié** : un socle de droits individuels garantis collectivement, opposable à tout employeur et transférable d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre. Ces droits garantiraient la continuité et la progressivité des droits au salaire, à la formation, à la protection sociale... **en clair, une sécurité sociale professionnelle**.

Ces droits universels permettraient des passerelles de la formation initiale à l'entreprise, en intégrant le droit à la formation tout au long de la vie, levier indispensable au projet de la personne, à la réussite de son parcours, au choix de mobilité, au changement d'orientation professionnelle, à une vraie égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Un nouveau modèle économique, social et environnemental breton suppose que la dimension sociale soit considérée comme une caractéristique clef du développement durable et que le profit ne reste pas la finalité unique de l'activité économique.

C'est en ce sens que plusieurs membres de la commission développement économique et recherche souhaitent une auto saisine sur la transformation sociale, l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire en Bretagne.



## « OPTIMISER LE PROJET BRETAGNE A GRANDE VITESSE »



### Intervention de Patrice Boudet

Avec la présentation de cette autosaisine, la C.G.T. tient à saluer le travail effectué par les rapporteurs et la conseillère technique.

Nous en partageons les préconisations. Par contre, nous regrettons que le développement du fret ferroviaire ne trouve pas de place parmi les préconisations du chapitre "augmenter l'attractivité économique de la Bretagne", par exemple.

Tout le monde aura compris que ce n'est pas qu'un simple regret.

Quelques éléments justifient ce propos. Le cahier des charges en faisait état :

- En 10 ans, le fret ferroviaire a diminué de moitié sur le territoire national passant de 55Gtk en 2000 à seulement 27 en 2010. La Bretagne a suivi la même courbe avec une part de marché évaluée à 1,5%.
- Un opérateur historique s'est désengagé clairement de ce trafic par des plans successifs de casse et d'abandon, ce qui a permis à quelques opérateurs privés de lui prendre des trafics rentables sans inverser la tendance au repli global.

Pourtant, il y a des annonces ambitieuses, des projets dans lesquels le fret ferroviaire est sensé retrouver une place en lien avec le développement durable et les décisions du Grenelle de l'environnement.

Deux exemples :

- Quand il s'agit de la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, l'Etat indique dans ses documents, qu'au-delà du gain de temps de parcours, elle "permettra d'offrir sur la ligne existante de nouvelles capacités pour le développement des activités fret et TER".
- Dès qu'il s'agit pour le CESER de donner un avis sur la politique régionale en matière de transport (budget mission 5, schéma régional SRMDT, ou encore le Plan ferroviaire breton), le développement du fret ferroviaire n'est pas absent, loin de là.

L'exercice consistant à intégrer cette exigence était sans doute difficile, mais pour la C.G.T., il était nécessaire. Depuis le début de cette étude en septembre 2009, des évolutions importantes sont intervenues.

C'est le cas des travaux qui ont entouré l'élaboration du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), travaux dont le CESER a, dans ses deux avis, salué les avancées mais aussi, émis des exigences et des craintes liées notamment à l'absence de précisions concernant le financement et le montage financier.

Directement concerné, le projet BGV dans sa phase II du RBRQ "Mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris" a été retenu dans l'avant projet consolidé de Janvier 2011 ce dont nous nous sommes félicités.

Or, la C.G.T. tient à alerter sur le contenu de la dernière mouture du projet en date d'octobre 2011.

Il ne laisse plus beaucoup de place à l'optimisme exprimé dans cette assemblée, il y a encore un an.

Sans préjuger de l'issue de cette troisième version, l'avertissement qui l'accompagne est on ne peut plus clair !

Sous couvert de la crise actuelle et de la dette publique, ce projet devra faire l'objet d'une adaptation au nouveau contexte économique et financier.

C'est ainsi que, d'une programmation de projets à 2020 et des projets à lancer après 2020, dont la phase II du BGV, nous glissons vers un abandon des engagements annoncés par l'Etat dans cette dernière version du SNIT. De là à penser que la phase II est hypothéquée, il n'y a qu'un pas...

Nous souhaitons que le CESER interpelle le Préfet sur cet enjeu d'accessibilité de la Bretagne.

Le CESE national est saisi sur ce projet et doit rendre son avis le mois prochain.

Il nous faudra être attentif aux conclusions de son rapport et, si elles confortent notre analyse et nos craintes, quelques passages de notre étude devront être revus.

La C.G.T. dénonce et condamne cette politique d'effets d'annonces sans concrétisation.

Revoir également des éléments de notre étude en observant les préconisations issues des assises du ferroviaire qui se sont tenues en un temps record, du 15 septembre avec conclusions le 15 décembre. Sur nomination et injonction du Gouvernement et dans le plus grand secret, des experts proposent de réformer en profondeur le système ferroviaire français.



Sans rentrer dans les détails, ils préconisent par exemple, une réforme qui ouvre à la concurrence les TER dès 2014, démantèle l'entreprise publique par un éclatement en filiales, menace l'avenir de 9 000 kms de lignes jugées non rentables. C'est à partir de ces conclusions que le Gouvernement entend légiférer avant le 22 février 2012.

Pour la C.G.T., non seulement cette réforme est inacceptable dans ses préconisations mais la méthode utilisée est tout aussi inacceptable.

En refusant de placer l'organisation de ces assises dans le cadre d'un grand débat public, que les populations, les élus, la société civile seraient en droit d'attendre, c'est pour la C.G.T. un vrai déni de démocratie.

Un déni de plus dans la politique menée par les dirigeants de l'Etat, où de plus en plus, notre société subit sans être consultée. Dans son avis "Territoires 2040", le CESER avait raison d'insister sur l'amélioration nécessaire des processus consultatifs démocratiques. En voilà un bel exemple.

Nous ne pouvons passer sous silence l'évolution du SNIT et les conclusions des assises du ferroviaire. Si elles se réalisent, elles impacteront le projet BGV et l'étude du CESER qui nous est présentée aujourd'hui.

Comme toujours, on pourra compter sur la C.G.T. pour s'opposer aux politiques contraires à l'intérêt général, aux salariés et aux populations.



La C.G.T. voudrait souligner à quel point son analyse sur les conséquences de la dégradation sociale, économique et financière du pays, exprimée lors des orientations budgétaires 2012 du Conseil Régional, traverse les écrits du Conseil Régional pour la préparation du budget primitif.

Sur la région, en matière de chômage, cela se traduit par près de 200 000 demandeurs d'emploi. Sur un an, c'est une augmentation de 5,6 % d'inscrits dans les catégories A, B et C.

Ce n'est pas moins d'un milliard et demi d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises bretonnes compensées à 85 % par l'impôt (éléments URSSAF).

Avec la pression salariale et la baisse de pouvoir d'achat de la population, n'y a-t-il pas à se poser la question de l'efficacité du Gouvernement en matière de chômage et de politique économique ?

L'emploi industriel ne représente plus que 11 % du P.I.B.

français. La C.G.T. milite pour une approche régionale des problématiques industrielles. Il y a urgence à lancer une véritable réflexion sur l'anticipation pour faire face aux pertes de compétences résultant tant du non remplacement des départs en retraite que des menaces de fermetures d'entreprises.

Comme le préconise le CESE dans son avis "Enjeu d'un nouveau modèle de développement" sur la compétitivité, celle-ci résulte d'une approche globale articulant les dimensions sociales, les contraintes économiques et les exigences environnementales et de l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités.

Cela passe pour la CGT par l'élaboration d'un schéma régional de développement économique social et environnemental (SRDESE). Ainsi la capacité d'assurer un haut niveau de vie, d'emploi et de cohésion sociale serait notre fil conducteur.



La C.G.T. a défendu ses propositions à tous les niveaux en espérant être pillée. Cela aurait dû être le cas sur les préconisations du CESE, c'est aussi ce que nous espérons le 18 janvier à l'occasion du sommet dit "social". Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été entendus.

Au contraire, il y a une volonté politique et patronale de faire de la crise un alibi pour lancer une nouvelle offensive contre les règles de financement de la protection sociale et la législation du travail.

C'est bien autre chose qu'attendent les citoyens. Il faut mettre l'humain au cœur des choix. Aussi, nous partageons le souhait d'une nouvelle étape dans la décentralisation pour mettre en œuvre des politiques au plus près des populations.

Cela ne veut pas dire que la C.G.T. est prête à abandonner la cohérence nationale, seule garante de l'égalité de traitement entre les citoyens. Les besoins des citoyens ne sont pas identiques sur tout le territoire. Pour beaucoup, ils sont liés à l'implantation des services publics, à l'activité économique, aux conditions sociales des salariés et au niveau du chômage mais aussi aux solutions apportées par telle ou telle collectivité territoriale. Le niveau régional est un levier important.

C'est pourquoi, comme le Président du Conseil Régional, nous considérons qu'il y a des leviers à activer. Le contrôle et l'évaluation de l'utilisation des aides en font partie. Ces

aides s'élèvent à 172 milliards d'euros et proviennent aussi des collectivités territoriales. Comme le préconise la cour des comptes, il faut procéder à une évaluation de l'utilisation de ces aides à tous les niveaux.

Cela demande plus d'outils et de moyens d'intervention pour les salariés et leurs représentants, y compris pour que ce soit des points d'appui pour mener les politiques à l'échelle de la région comme nous le revendiquons sur les services publics.

Pour exemple, sur les questions d'aménagement du territoire, d'infrastructures, il y a un décalage entre le temps de pilotage économique et celui pour la démocratie sociale qui demande à ce que l'innovation sociale, la négociation sociale, soient plus au cœur de la conduite des actions et des travaux à l'échelle régionale et dans les commissions du CESER.

Il y a un vide en matière de négociation territoriale. L'échelon régional pourrait le combler, y compris par des accords spécifiques.

Face à l'inquiétude soulevée par l'explosion de la demande sociale, les collectivités territoriales sont confrontées à une perte de leurs recettes fiscales.



La C.G.T. une fois encore porte sa proposition de fonds régionaux pour le développement de l'emploi et des activités durables. La France a certes une dette énorme mais elle possède également un taux d'épargne de 19 %, ce qui est important et peut ouvrir des perspectives.

Il ne serait pas aberrant qu'en Bretagne, on réfléchisse à tous les niveaux pour permettre à l'épargne existante d'être réorientée vers l'investissement productif.

Cela implique d'intégrer le point de vue social dans l'utilisation de ces fonds aussi bien sur la définition des actions que sur le contrôle de leur utilisation.

Tout en votant l'avis (sur le budget primitif), la CGT tient à préciser que les observations du rapporteur auraient du développer sur le pourquoi de la perte d'autonomie fiscale de la Région plutôt que de se concentrer sur les évolutions des charges de fonctionnement de la Région.

En effet nous ne partageons pas toutes les observations du rapporteur. Nous estimons, comme le Président du

Conseil Régional, qu'il est réaliste et raisonnable, de relancer une politique industrielle, d'élaborer une nouvelle forme de démocratie et de clarifier les circuits de financement et qu'un nouvel acte audacieux de régionalisation serait de nature à participer au choc de confiance.

**B.P. 2012**  
**PROGRAMME 9021**  
**« SERVICE DE LA DETTE »**



**Intervention de**  
**Jean-Edmond**  
**Coatrieux**

Dans ses observations sur les propositions du Conseil Régional le rapporteur invite le Conseil Régional à chercher des fonds par des moyens nouveaux, tels que les marchés financiers et le grand public.

Dans la situation actuelle, au vu des difficultés que rencontrent bon nombre de collectivités qui ont mis en œuvre une telle démarche, la CGT ne peut qu'appeler la Région à la plus grande prudence en matière de financements via les marchés financiers.

La question essentielle désormais se situe dans la volonté de l'Etat à honorer ses engagements sur tous les grands projets. Ce qui pour le moment est loin d'être garanti.

Parallèlement, la mise en place de fonds régionaux et la création d'un pôle public financier préconisé par la CGT pourraient constituer un levier important dans le financement des investissements régionaux.

CAC40	6 380	18401	↗ + 1,86%
SBF120	4 315	18401	↗ + 1,69%
SBF 250	4 042	18401	↗ + 1,55%
MIDCAC	2 667	18401	↗ + 0,10%
INDICE NM	4 450	18401	↘ - 0,66%

## B.P. 2012 PROGRAMMES 231 ET 232 « MISSION 2 »



### Intervention de Guy Jourden

La CGT s'est abstenue sur l'avis proposé à la commission "développement économique et recherche" sur le programme 231 "soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural" et a voté l'avis sur le programme 232 "améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires" suite aux importantes modifications apportées après discussion.

Nous constatons la difficulté récurrente à établir dans la commission des avis partagés sur les politiques du Conseil Régional en matière d'amélioration et de maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, d'aide à l'installation, d'agriculture biologique et herbagère, de circuits courts, de la production de valeur ajoutée etc...

Cela démontre que le débat sur les filières de production agricoles et agroalimentaires ne peut avoir lieu uniquement au moment des orientations budgétaires ou de l'analyse du budget régional, au risque d'affrontements stériles résultant souvent d'incompréhensions et d'un manque de connaissances partagées dans ce domaine.

Nous souhaitons donc que la prochaine étude de la commission ne se limite pas aux questions internationales mais porte sur le développement durable et solidaire de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les territoires bretons sur la base des 3 sphères : économique, sociale et environnementale avec une gouvernance plaçant l'humain au centre des décisions.

Je rappellerai ici le document de travail du séminaire de



rentrée sur les ambitions et priorités stratégiques pour la Bretagne :

- **page 7**, sur les évolutions structurelles de l'agriculture et son principal axe de réflexion : "comment maintenir et développer l'activité agricole en accord avec les attentes sociétales et les préoccupations environnementales, dans un contexte marqué par l'accentuation de la concurrence internationale et des tensions sur les marchés ? "
- et le sujet d'étude proposé en ce sens : **Comment maintenir une agriculture performante et pourvoyeuse d'emplois en Bretagne, dans une perspective de développement durable ?**

## BUDGET 2012 « MISSION III—POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS »



### Intervention de Thierry Leneveu

Dans la conjoncture économique que nous vivons, la formation professionnelle est un élément essentiel à la sécurisation des parcours professionnels, même si celle-ci n'exonère pas les entreprises de leur responsabilité sociale.

Les récentes déclarations du chef de l'Etat, lors du sommet social, nous font douter d'une véritable politique publique de la formation professionnelle tant sur les objectifs que sur les moyens. En annonçant une énième réforme de la formation professionnelle, il vient rajouter un flou et embrouiller la lisibilité pour tous les salariés et demandeurs d'emploi sur leur avenir.

Dans ce contexte, les régions doivent rester les garantes d'une politique de la formation au plus près des attentes de la population. Le CPRDF est un outil qui peut permettre cela mais il doit s'appuyer sur des moyens suffisants et une offre qui prenne en compte besoins structurels et besoins conjoncturels.

Cette politique doit également s'appuyer sur des valeurs qui mettent l'individu au cœur des dispositifs de formation et non en variable d'ajustement à la conjoncture économique.

Pour cela, la CGT rappelle que la stratégie régionale de formation doit s'appuyer sur un véritable service public de la formation et de l'insertion. La région dispose d'ailleurs, pour construire sa politique de formation, d'un réseau d'acteurs

publics que sont l'AFPA, le GRETA et le CNAM, dont l'expertise en matière d'insertion et de qualification n'est plus à prouver.

Si la réglementation européenne, n'a pas permis de fonder de SPRF dans le cadre d'un SIEG, une nouvelle directive européenne devrait dorénavant le permettre pour les formations d'insertion dans le cadre d'un service d'intérêt général non commercial. Aussi, la CGT souhaite que le programme régional d'insertion qui doit se mettre en place dans le courant de l'année, intègre cette possibilité de mandatement, procédure plus sereine que les appels d'offres, à l'élaboration d'une politique d'insertion.

Par ailleurs la CGT tient à alerter, le Conseil Régional de Bretagne sur la dégradation des conditions de travail des acteurs de la formation et de l'insertion, qui se traduit notamment par une précarité professionnelle de plus en plus prégnante. Aussi serions-nous favorables à une charte d'éthique engageant les organismes de formation retenus dans le cadre des politiques de formation de la région..

## PROGRAMME BREIZH'ALG « ALGOCULTURE : UNE AMBITION BRETONNE A PARTAGER »



Intervention de  
**Guy  
Jourden**

La section mer a présenté récemment devant notre assemblée une étude très fournie et de référence intitulée : **"Milieux côtiers, ressources marines et société"**

Elle rappelle la richesse des écosystèmes côtiers bretons, mais également leur fragilité notamment vis à vis des espèces marines invasives, animales ou végétales.

Elle préconise de faire de la préservation des écosystèmes côtiers et marins **"un levier de développement pour la Bretagne"**, en s'appuyant sur les dispositifs régionaux tels que la Charte des espaces côtiers bretons et la Conférence de la mer et du littoral.

C'est donc avec étonnement que nous avons pris connaissance du projet très avancé de Bretagne Développement Innovation (BDI) concernant la mise en place **RAPIDE** d'une filière d'algoculture **"structurée et économiquement intéressante"** en Bretagne.

La CGT considère, qu'une fois encore, l'approche de la mise en place d'une nouvelle filière se fait uniquement d'un point de vue économique et d'opportunités de marchés potentiels mais très fragiles à l'international en s'ap-



puyant sur la dégradation des milieux littoraux en Asie du Sud Est.

Où sont les approches environnementales, sociales et sociétales indispensables à la durabilité de cette filière ? Constitue t'elle une réponse appropriée aux difficultés actuelles de la conchyliculture ? Les zones d'exploitation sont-elles les mêmes ? Où se place la Gestion Intégrée des Zones Côtieres dans ce projet de BDI ?

Quant à la gouvernance, elle pose aussi question. Un sujet aussi important devait, au moins, prendre le temps de la démocratie et de l'analyse par la deuxième assemblée régionale et notamment par sa section Mer-Littoral.

Les menaces évoquées par BDI dans les pages 19, 20 et 21 du dossier sont réelles et de nature à approfondir la discussion mais elles sont balayées par une conclusion hâtive qui indique que **"cette filière apparaît faisable"**, sans développer une véritable argumentation.

Nous ne reprendrons pas toutes les questions et remarques de la commission Economique et Recherche, qui ont abouti à **proposer un avis réservé du CESER sur ce programme Breizh'Alg**, mais une seule, qui porte sur le wakamé, car elle illustre la méthode.

Dans le dossier qui nous est soumis, cette algue alimentaire est présentée parmi d'autres sous son nom scientifique Undaria Pinnatifida comme une espèce naturellement présente en Bretagne. C'est faux, elle a été introduite accidentellement en France au début des années 1970, puis



cultivée pour des essais à très petite échelle en Bretagne (une cinquantaine de tonnes par an)

Le dossier présenté prévoit une croissance exponentielle des surfaces dédiées à la culture d'algues alimentaires en Bretagne **de 60 ha en 2011 à 1000 ha en 2015 !** La répartition par type d'algues n'est pas indiquée et on peut dès lors craindre que la principale production soit le wakamé qui correspond à la demande du marché asiatique visé par le programme Breizh'Alg.

*"La concurrence forte quant à l'occupation des marchés" évoquée page 20 du document nécessiterait de "monter rapidement ce projet Breizh'Alg", d'où une précipitation dangereuse qui néglige la concertation et les avis émis sur le sujet.*

Que penser en effet dans ce contexte, de la mise en garde figurant dans la dernière étude de la section mer littoral (page 147), qui met en garde contre la dissémination volontaire du wakamé.



La culture de ce dernier, classé dans les espèces marines invasives, s'accompagnerait du développement et de la prolifération de populations spontanées comme celles qui se sont produites sur les sites de production actuels. Quelles conséquences peut-on craindre pour les autres algues présentes naturellement sur le littoral et sur les écosystèmes côtiers bretons ?

La CGT soutient l'avis réservé du CESER. Elle demande des précisions sur les types d'algues cultivées et une véritable approche écosystémique pour la mise en place d'une algoculture durable en Bretagne. C'est la condition d'une ambition bretonne partagée.



## CONTRIBUTION SUR LE PLAN REGIONAL SANTE



### Intervention de Nadine Saouti

La CGT place l'accès à la santé comme un droit pour chaque individu dans notre société. C'est aussi un devoir pour la nation d'assurer à tous ce droit, en garantissant à chacun, quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence et ses origines, l'accès à des soins de qualité, dans le cadre de la solidarité nationale, socle fondamental de la sécurité sociale.

Cela suppose un programme de santé capable de répondre aux besoins de la population. Ce programme doit tenir compte des évolutions du milieu qu'il soit familial, social, professionnel, environnemental.

Le PRS de la région Bretagne propose d'organiser l'offre de soins en tenant compte des réalités de terrain. Encore faut-il poser un diagnostic complet sur les territoires bretons pour en faire ressortir les spécificités et axes d'action détaillés.



Ce qui surprend d'entrée de jeux à la lecture du PRS 2012-2017, c'est la précipitation avec laquelle ce plan doit être mis en œuvre. Inéluctablement, ce sera au détriment de toute logique qui consisterait, avant toute chose, à faire de l'observation de la santé un point préalable de la démarche.

Ce plan annonce l'ambition de décloisonner les différents services de santé bretons afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'offre de soins sur un même territoire. Cependant, dans les faits, en sous-estimant le temps nécessaire aux partenaires d'horizons et métiers différents de se connaître et de travailler ensemble, cela revient à poser le toit de la maison sans s'être assuré de la solidité des fondations !



De plus, des pans entiers de santé publique sont insuffisamment pris en compte dans le PRS. Il s'agit notamment de la santé au travail, la santé scolaire et universitaire, la prévention de la petite enfance, sans oublier le silence total fait sur la santé des jeunes en insertion et en formation professionnelle.

Le PRS découle de la loi HPST et, par conséquent, révèle bien le renforcement du centralisme étatique au détriment de la prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain dans les territoires. L'ARS met en pratique une nouvelle gouvernance qui laisse peu de place à la démocratie.



Il est à craindre que la logique de gestion prenne le pas sur la logique de santé publique. C'est un constat que fait également le Conseil Régional.

L'amélioration de l'organisation de notre système de soins constitue un pilier essentiel de la réponse aux besoins de financement croissants de l'Assurance maladie.

Les mesures « d'amélioration de l'organisation des soins » annoncées dans le PRS visent essentiellement à réaliser des économies d'échelle dans le cadre d'une politique globale de destruction du système public de santé.

Pour la CGT, la question essentielle reste le sous-financement actuel du système de santé. Les ménages sont de plus en plus mis à contribution pour payer eux-mêmes leurs frais de santé, sans parler de ceux qui renoncent déjà à se soigner par manque de moyens.

Aujourd'hui plus que jamais, le besoin de recettes nouvelles est donc incontournable et doit trouver une réponse dans une réforme du mode de financement de la Sécurité Sociale.

Cette réforme du financement de la protection sociale doit contribuer à créer des conditions favorables à une croissance riche en emplois. La CGT a déjà décliné ses propositions autour de 5 mesures principales :

- Une double modulation des cotisations sociales patronales selon 2 ratios (le 1er lorsque la masse salariale augmente, le taux de cotisation diminue, le 2<sup>nd</sup>, plus les revenus financiers de l'entreprise augmentent, plus elle cotise),
- La remise en cause des exonérations de cotisations patronales qui entretiennent la politique des bas salaires,
- La création d'une contribution sociale assise sur les revenus financiers des entreprises qui pourrait également inciter ces dernières à développer leurs investissements productifs, matériels comme immatériels,
- L'institution d'un fonds de garantie des entreprises afin de rembourser les impayés de cotisations,
- La soumission à cotisations sociales dans les conditions de droit commun des revenus issus de l'intéressement, de la participation et des plans d'épargne d'entreprise.

La mauvaise solution consisterait à penser qu'une TVA sociale contribuerait au sauvetage du financement de la Sécurité Sociale. Cette TVA, qui n'a rien de social, n'est rien d'autre qu'un impôt indirect payé par le consommateur au travers d'un renchérissement des prix des biens et services.

Outre l'inefficacité de cette proposition en termes de progrès économique et social, elle induit, tout comme la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu, le passage à un système de protection sociale centré sur la fiscalité.

Pour la CGT, il est essentiel que le financement de la Sécurité Sociale et en particulier de l'Assurance maladie, reste ancré dans l'entreprise.

La CGT récuse donc toute fiscalisation du financement de l'Assurance maladie.

Pour la CGT, la région organisée en territoires de santé demeure bien le cadre le plus pertinent pour évaluer les besoins et assurer une régulation des réponses au plus près de la population. Cependant pour éviter des inégalités de situations, une régulation nationale forte est nécessaire.

Dans le contexte actuel, le PRS ne peut avoir les moyens de ses ambitions.



# PROJET DE CREATION DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST



## Intervention de Jean-Edmond Coatrieux

Le syndicat mixte des communautés du pays de Brest souhaite se transformer en Pole métropolitain.

Ces pôles métropolitains sont issus de la loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010. Pour cette loi, la volonté affichée visait à réduire « le mille-feuilles » que seraient devenues les collectivités territoriales. Permettre une meilleure lisibilité pour les citoyens de l'action locale était l'objectif majeur de la réforme.

Pour cela deux strates supplémentaires ont été créées : la métropole pour les zones urbaines d'au moins 500 000 habitants et le pôle métropolitain regroupant les EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants.



La Cgt s'est fortement opposé à cette réforme, estimant que celle-ci ne répondait pas aux exigences économiques et sociales. Les enjeux de démocratie, d'aménagement du territoire, d'égalité des droits et chances, de justes contributions financières au service de l'intérêt général sont particulièrement absents de ce texte.

En fait, la transformation du pays de Brest en pole métropolitain n'est pas seulement un changement d'appellation puisque celui-ci se verra doté de nouvelles compétences : en matière économique, transport, le haut débit numérique, la maîtrise de la demande en énergie, le portage des politiques foncières, l'animation de la démarche de gestion

intégrée des zones côtières... autant de compétences qui jusqu'à maintenant revenaient au conseil Régional. Alors demain concurrence ou complémentarité ?

Sur les aspects de démocratie, comment ne pas prendre en compte le fait que, contrairement à la région, cette nouvelle entité n'est pas soumise au suffrage universel direct avec toutes les conséquences que cela entraîne sur la transparence des décisions qui s'y prennent

La création des métropoles et pôles métropolitains répondait à un objectif clairement affiché. Il s'agissait d'améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires concernés. Cela ouvre de nombreuses questions.

Cette logique de compétitivité ne risque t'elle pas de se mettre en œuvre au détriment d'autres territoires ?

N'est elle pas la négation même d'une politique équilibrée d'aménagement ?



Le risque n'est-il pas grand que l'affirmation des métropoles et pôles métropolitains dans la compétition internationale se fasse au détriment des politiques de solidarité et de cohésion sociale.

Dès lors la coupure entre un petit nombre de zones de développement privilégié et les autres territoires pourrait bien être consommée, aggravant une fracture territoriale dont les populations, notamment les plus fragiles, paieraient le prix fort.

Autant d'interrogations qui auraient méritées une réflexion plus approfondie du CESER et que ne permet pas l'avis qui nous est proposé. C'est la raison pour laquelle la CGT qui s'est déjà abstenue en commission s'abstiendra sur cet avis.



# RAPPORT « SERVICES DE L'ETAT EN REGION BRETAGNE » 2010-2011



## Intervention de Olivier Dehaese

Le rapport sur les services de l'Etat en région Bretagne regorge d'éléments source de débats qui pourraient assurément nous occuper des heures durant. Il n'est, bien entendu, pas question de passer en revue tous les sujets ici et maintenant. Pour autant, la CGT ne peut manquer d'en pointer quelques uns.

En premier, nous pouvons comprendre que le ton auto-satisfait du rapport soit une obligation professionnelle pour les rédacteurs. Ce ton n'en demeure pas moins assez désagréable alors même que la CGT s'inscrit fermement en opposition à la déstructuration des politiques publiques que défend ce document.



Ensuite, une citation, peut-être conjoncturelle, un peu provocatrice illustrera les ambiguïtés portées par ce rapport. « Ouvrez une école, vous fermerez une prison », écrivait Victor Hugo. En Bretagne, sur la période 2010-2011, les services de l'Etat ont pris le contrepied du grand écrivain. Une prison s'est ouverte, à Vezin le Coquet portant à un historique record le nombre de détenus en Bretagne quand, dans

le même temps le nombre d'élèves scolarisés en pré-élémentaire se réduisait de plus de 1000.

Un autre exemple significatif est le déploiement du réseau numérique à très haut débit sur le territoire régional. Aujourd'hui la participation de l'état et des collectivités s'avère nécessaire pour limiter la fracture numérique. C'est une bonne chose. Cependant, la situation aurait, de notre point de vue, été encore plus favorable aux populations avec le maintien d'un opérateur public fort, démantelé durant les 20 dernières années par idéologie libérale.

Pour la CGT, ces exemples illustrent la nécessité de pou-

ser la réflexion sur la place et le rôle des services publics en tant que contribuant « à l'amélioration du cadre de vie des populations et des conditions de travail des salariés, à l'exercice de la citoyenneté, au renforcement de l'attractivité des territoires, au développement des entreprises. » Cette courte citation tirée de l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental « Quelles missions et quelle organisation de l'état dans les territoires? » illustre, fort à propos, tout l'intérêt que pourrait tirer notre assemblée d'une étude centrée sur les services publics en Bretagne.

Pour conclure, Monsieur le Préfet, dans votre introduction au rapport des services de l'Etat en région Bretagne, vous vous félicitez de la mise en œuvre de la Réforme de l'organisation Territoriale de l'Etat



(RéATE), déclinaison en territoires de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). La CGT, persuadée de votre attachement à la démocratie sociale et aux travaux des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux, en région comme nationalement, souhaite vivement connaître votre position sur la préconisation « Suspendre temporairement l'application de la RGPP pour conduire l'indispensable évaluation, associant notamment les collectivités territoriales, préalablement à une réorientation », faite par le CESE dans son avis du mois de novembre déjà mentionné dans cette intervention.



### Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

1. A partir du site du C.R.B. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)
2. À partir du site du Conseil Régional <http://www.bretagne.fr> puis La Région puis Le CESER puis Avis

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2012 - VO IMPÔTS 2012



LE NUMÉRO 1 DES  
GUIDES FISCAUX  
AVEC LE BARÈME COMPLET

HORS-SÉRIE - JANVIER 2012 - 100 PAGES - 6,50 €



PARUTION LE  
23 JANVIER 2012

GUIDE DES FRAIS RÉELS  
ET COMPLÉMENTS SPÉCIFIQUES SUR  
[www.vo-impots.com](http://www.vo-impots.com)

## Bon de commande VO impôts 2012

Je commande au comptant  Je commande sur compte  (quantité minimum sur compte 20 ex.)

N° du compte diffuseur \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fédé. \_\_\_\_\_

### Passez votre commande \*

Code article 03120115 / Prix unitaire : 6 €

Nbr. ex. \_\_\_\_\_ x 6 € = \_\_\_\_\_ €

Pour les commandes au comptant ci-joint :

Chèque n° \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

À l'ordre de la Vie Ouvrière  
d'un montant de \_\_\_\_\_

(Écrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

(à préciser seulement si nécessaire à l'expédition)

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ RUE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Vous pouvez aussi commander sur [www.librairie-nvo.com](http://www.librairie-nvo.com)

\*Les impôts ne sont pas repris

**BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600**  
263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 69 60 - 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66